

PROGRAMME DETAILLE ET FORMATEUR

Responsabilité de l'expert-comptable : Nouvelles missions, nouveaux risques

Objectifs pédagogiques :

- Identifier les situations quotidiennes qui engagent sa responsabilité civile, pénale ou disciplinaire
- Distinguer les trois régimes de responsabilité et leurs conséquences pratiques très différentes
- Rédiger une lettre de mission qui délimite et protège son exposition
- Appliquer les obligations LCB-FT renforcées (6e directive 2024) dans ses dossiers
- Tracer et documenter son devoir de conseil pour se constituer une preuve
- Réagir efficacement face à un contrôle, une perquisition ou une mise en cause
- Intégrer les nouvelles obligations liées à l'usage de l'IA en cabinet (AI Act 2024)

Public visé : expert-comptable, expert-comptable stagiaire, associé et directeur de cabinet, CAC souhaitant actualiser ses connaissances des risques professionnels.

Date et durée :

Jeudi 21 janvier 2027 de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h (7h) dans les locaux de Terra Gestion, 149 avenue de Wagram, 75017 PARIS.

Accessibilité : les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement par mail à contact75@terragestion.com, afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation.

Prérequis : aucun prérequis juridique. Chaque notion est introduite depuis une situation de travail réelle et concrète.

Tarif Terra Gestion : 310 € HT

Modalités d'inscription et d'annulation : sur le site de TERRA GESTION. Cliquer sur le nombre de places puis sur s'inscrire à la formation. Compléter le formulaire et régler par virement, carte bancaire ou chèque.

Méthode et moyens pédagogiques :

- Chaque partie part d'un arrêt réel dépersonnalisé
- Cas pratique : situations concrètes à qualifier et résoudre en sous-groupe
- Remise d'outils directement utilisables en cabinet (modèles, checklists, fiches réflexes)

Moyens techniques :

- Tableau numérique et/ou vidéoprojecteur pour les documents projetés, paperboard
- Accueil des participants dans une salle facilitant l'approche pédagogique et les mises en situations

Les supports de cours sont remis électroniquement aux participants le jour de la formation.

Modalités d'évaluation :

- Quiz
- Questionnaire de validation des acquis

Nombre de participants : cette formation est organisée pour un groupe de participants d'environ 20 personnes.

Nature de la formation dispensée : à l'issue de la formation, un certificat de réalisation sera délivré au stagiaire.

Qualité et évaluation de la formation : un questionnaire sera remis à chaque participant pour mesurer le niveau de satisfaction au regard de ses attentes.

Programme détaillé

1 – La lettre de mission comme outil de protection

Comprendre comment la lettre de mission délimite l'exposition civile et pénale de l'EC, et apprendre à la rédiger pour se protéger.

- Le régime de preuve : qui prouve quoi en matière de responsabilité civile professionnelle
- Analyse de lettres de mission types : ce qui protège, ce qui expose
- Les nouvelles missions accessoires (juridiques, sociales, patrimoniales) : que doit préciser la lettre ?
- Que faire quand le client refuse de signer ou quand la mission évolue en cours d'année ?
- Atelier : rédaction de clauses protectrices sur cas concrets

2 – Responsabilité civile : le droit de devoir de conseil au quotidien

Identifier dans les gestes professionnels quotidiens les comportements qui exposent à une mise en cause civile, et les corriger immédiatement.

- Les familles de fautes civiles les plus fréquentes : TVA, social, missions accessoires
- La délimitation exacte du devoir de conseil : ce qu'on est obligé de dire — ce qu'on n'est pas obligé de faire (Cass. 14 fév. 2024)
- Le devoir d'alerte sur les difficultés du client : périmètre, forme, traçabilité obligatoire
- Comment le préjudice est évalué aujourd'hui : perte de chance, perte de résultat d'exploitation
- Prescription : 5 ans + butoir absolu de 20 ans — pourquoi conserver les dossiers est un enjeu stratégique (Cass. 17 sept. 2025)
- Atelier : analyse de 3 décisions 2022-2025 — qualifier la faute, mesurer le risque

3 – Responsabilité pénale : les risques méconnus

Mesurer les risques pénaux réels liés aux nouvelles missions et aux obligations LCB-FT, et mettre en place des procédures de protection au sein du cabinet.

- Panorama des infractions : complicité de présentation de comptes inexacts, complicité de travail dissimulé, complicité de blanchiment
- La complicité sans intention : comment la jurisprudence retient la responsabilité pénale sur le fondement de la négligence grave
- LCB-FT 6e directive (transposée 2024) : ce qui a changé concrètement — KYC renforcé, gel des avoirs, cartographie des risques

- La déclaration de soupçon : procédure, délai, forme — et le risque symétrique de tipping-off
- Que faire si le cabinet est perquisitionné : droits du professionnel, conduite à tenir, pièges à éviter
- Atelier : quiz de qualification pénale sur 5 situations concrètes

Civil vs Pénal : responsabilité civile : indemniser le client. Responsabilité pénale : sanction de l'EC lui-même

4 – Protéger son cabinet : outils et réflexes pratiques

Construire une culture de prévention au sein du cabinet, articuler la responsabilité de l'EC avec celle de ses collaborateurs, et savoir gérer une mise en cause.

- La délégation au collaborateur : ce qui se transfère et ce qui reste sur le signataire
- Comment rédiger une note interne protectrice : forme, contenu, traçabilité
- L'assurance responsabilité professionnelle : ce qu'elle couvre vraiment, ses exclusions, les déclarations obligatoires
- Gérer la mise en cause amiable avant le judiciaire : réflexes immédiats
- IA en cabinet : AI Act 2024 — obligations de supervision humaine, traçabilité, documentation requise
- Atelier final : construction collective d'une checklist de vigilance adaptée au profil de chaque cabinet

FORMATRICE :

Maître Vanessa ELKAÏM-RIMMER, avocate au Barreau de Paris, Docteure en droit,
Formatrice auprès de la profession comptable